ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Le Ministre

1300/Cab

1 5 AOUT 2025

Rabat, le 1 5 AOUT 2025

Centre Transmissions
DÉPART
N° 11672
le 15/10/25

Le Ministre de l'Intérieur

A

Messieurs les Walis, Mesdames et Messieurs les Gouverneurs des Préfectures, Provinces et Préfectures d'arrondissements

Objet : Elaboration d'une nouvelle génération de programmes de développement territorial Intégré

A l'occasion du Discours du Trône du 29 juillet 2025, **Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste** a donné Ses Hautes Instructions pour l'élaboration d'une nouvelle génération de programmes de développement territorial intégré, fondée sur la valorisation des spécificités locales, la consolidation de la régionalisation avancée et les principes de complémentarité et de solidarité entre les entités territoriales dans la perspective de garantir à chaque citoyenne et citoyen un accès équitable aux fruits du développement.

Ces programmes qui s'inscrivent dans la continuité des réformes et initiatives engagées, depuis l'intronisation de **Sa Majesté le Roi, Que Dieu Le Glorifie**, ont permis d'asseoir une dynamique soutenue de renforcement des infrastructures, de réduction des disparités territoriales et d'amélioration des conditions de vie.

Pour autant, et comme rappelé par **Sa Majesté Le Roi, Que Dieu Le Glorifie,** certaines zones n'ont pas bénéficié pleinement des retombées de cette dynamique, ce qui impose une réorientation des approches de développement territorial vers une action plus ciblée, anticipative et à fort impact **local.**

Aussi, êtes-vous invités à engager, avec célérité et efficacité, les actions nécessaires à la réussite de ce **chantier Royal** et ce, en coordination avec les acteurs locaux concernés.

Il sied de souligner que ces programmes doivent pouvoir compter sur la mutualisation des efforts de tous les intervenants et sur leur articulation autour de priorités clairement définies et de projets générateurs d'impacts réels couvrant notamment :

I. **La promotion de l'emploi**, à travers l'identification, à partir des potentialités économiques locales et des spécificités de chaque territoire, des actions et projets à promouvoir, à même d'instaurer un climat favorable à l'entrepreneuriat et à l'investissement local et de permettre la création d'emplois notamment dans les secteurs productifs ;

II. **Le renforcement des services sociaux de base**, notamment à travers l'amélioration et le renforcement, localement, des secteurs de l'éducation et de **l'enseignement**, ainsi que des moyens d'accès aux soins de **santé**, de manière

à préserver la dignité des citoyens, d'instaurer la justice spatiale, et de réduire les inégalités territoriales.

III. **La gestion proactive et durable des ressources en eau,** au regard de l'aggravation du stress hydrique et du changement climatique.

IV. **La mise à niveau territoriale intégrée,** en totale résonance avec les mégaprojets actuellement en cours de réalisation à l'échelle nationale.

En conséquence, il vous est demandé également, comme déjà souligné, de procéder, dans les meilleurs délais, au lancement d'une série de concertations avec l'ensemble des acteurs concernés au niveau de vos commandements respectifs, en vue de préparer ces nouveaux programmes de développement, conformément aux **Hautes Orientations de Sa Majesté Le Roi, Que Dieu L'Assiste**.

Ce processus, devra être fondé sur une démarche participative et territorialisée qui requiert votre implication personnelle, à travers la tenue de réunions de communication et de concertation avec les acteurs territoriaux concernés *(élus, services déconcentrés de l'État, établissements publics, entreprises publiques, universités…)*, en vue de les mobiliser et de les sensibiliser quant à la méthodologie d'élaboration desdits programmes et les enjeux liés à leur mise en œuvre.

Ainsi, afin de garantir la pleine réussite de ce chantier stratégique, qui s'inscrit, il faut bien le rappeler, dans un contexte socio-politique et un timing pré-électoral particuliers, marqués par l'approche des élections législatives de 2026, il est impératif de respecter les règles et prérequis ci-après :

Alignement stratégique :

- Il est impératif de concevoir ces nouveaux programmes en conformité avec les **Hautes Orientations Royales** tout en veillant à leur cohérence avec le nouveau modèle de développement et les instruments de planification stratégique existants.

Echelle de conception des Programmes :

- **La Préfecture / province**, de par sa position centrale dans l'organisation territoriale, constitue le cadre le plus approprié pour concevoir ces programmes, offrant proximité avec les réalités locales, planification cohérente, allocation optimale des ressources, coordination renforcée et suivi efficace.

Approche participative et inclusive :

- A travers une mobilisation et une implication actives et continues de l'ensemble des acteurs locaux concernés *(services extérieurs, élus, acteurs associatifs, opérateurs économiques, etc.)*, tout en veillant, néanmoins, à éviter toute éventuelle instrumentalisation des programmes à mettre en œuvre, à des fins politiques ou électoralistes étriquées.

Ciblage précis et priorisation :

- Les programmes doivent prévoir un ciblage bien précis de la population, basé sur un diagnostic territorial actualisé (monographie actualisée, indicateurs clés, niveau de développement, ciblage des populations, vocations économiques, identification des besoins, ...) ;